

RCS : ANTIBES Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

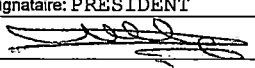
**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01018 Numéro SIREN : 841 376 619 Nom ou dénomination : 3.INVEST
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2023 sous le numéro de dépôt 6910

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
4 AVENUE DU SQUARE DU VAL D'OR LE VAL D'OR 06220 VALLAURIS					
SIRET 8 4 1 3 7 6 6 1 9 0 0 0 1 8 M6I :					
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Construction de maisons individuelles		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		29 024		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sixies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sixies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom/Adresse	
				N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom/Adresse	
				N°	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE COALA EXPERT					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
EGA COTE D'AZUR 1555 AVENUE DE LA PLAINE ESPACE BEL OMBRA 06250 MOUGINS Tél: 0980966920				Tél:	
CGA/OMGA				Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date: 15052023 Lieu: VALLAURIS	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Qualité et nom du signataire: PRESIDENT M GHERNAOUT	
Examen de conformité fiscale (ECF)				Signature: 	
prestataire :					

Désignation de l'entreprise <u>3. INVEST</u>										Néant ☐ *																									
Adresse de l'entreprise <u>4 AVENUE DU SQUARE DU VAL D'OR LE VAL D'OR 06220 VALLAURIS</u>																																			
SIRET		<table><tr><td>8</td><td>4</td><td>1</td><td>3</td><td>7</td><td>6</td><td>6</td><td>1</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td></tr></table>										8	4	1	3	7	6	6	1	9	0	0	0	1	8										
8	4	1	3	7	6	6	1	9	0	0	0	1	8																						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<u>1</u> <u>2</u>		Durée de l'exercice précédent *		<u>1</u> <u>2</u>																													
<table><tr><td colspan="10"></td><td colspan="2">Exercice N clos le</td></tr><tr><td colspan="10"></td><td colspan="2"><u>31/12/2022</u></td></tr></table>																						Exercice N clos le												<u>31/12/2022</u>	
										Exercice N clos le																									
										<u>31/12/2022</u>																									
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3																					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																													
		Autres *		014		016																													
	Immobilisations corporelles *		028	20 242	030	15 429	4 813																												
	Immobilisations financières * (1)		040	480	042		480																												
	Total I (5)		044	20 722	048	15 429	5 293																												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																													
		Marchandises *		060		062																													
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	414	066		414																												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	1 328	070		1 328																											
		Autres * (3)		072	17 008	074		17 008																											
	Valeurs mobilières de placement		080	25 139	082		25 139																												
	Disponibilités		084	22 010	086		22 010																												
	Charges constatées d'avance *		092		094																														
	Total II		096	65 898	098		65 898																												
Total général (I+II)		110	86 621	112	15 429	71 191																													
PASSIF												Exercice N 1		NET																					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		1 000																												
	Écarts de réévaluation				124																														
	Réserve légale				126		100																												
	Réserves réglementées *				130																														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)				131		132																												
	Report à nouveau				134		9 795																												
	Résultat de l'exercice				136		24 670																												
	Subventions d'investissement				137																														
	Provisions réglementées				140																														
	Total I				142		35 565																												
Provisions pour risques et charges				Total II	154																														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156																														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		15 021																												
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		3 390																												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	3 427	172		17 215																										
	Produits constatés d'avance				174																														
Total III				176		35 626																													
Total général (I + II + III)				180		71 191																													
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		4 643																										
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3. INVEST

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13.11.2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services *	217		218	501 969
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	38
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	502 007
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	87 032
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	295 590
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAR *		243	715	244	1 205
	Rémunérations du personnel *				250	61 115
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	23 437
	Dotations aux amortissements *				254	3 145
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260	
Total des charges d'exploitation (II)					264	471 524
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	30 483
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	540
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		347 348	300	1 999
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	4 354
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	24 670
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	24 670	314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	4 354	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. series)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. series A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies)	655	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					352	29 024
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					370	29 024
					372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié conforme à l'original

le Président

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 3. INVEST

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	960
Total des déficits restant à reporter	970

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3.INVEST

SASU AU CAPITAL DE 1 000 EUROS

SIÈGE SOCIAL : LE VAL D'OR, 4, AVENUE DE VAL D'OR
06 220 VALLAURIS

RCS ANTIBES 841 376 619

RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

J'ai l'honneur de présenter les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

• Chiffre d'affaires :	502 007 euros
• Achats de matières premières :	87 032 euros
• Autres charges externes :	295 590 euros
• Impôts et taxes :	1 205 euros
• Rémunération personnel :	61 115 euros
• Charges sociales :	23 437 euros
• Dotations aux amortissements :	3 145 euros

Le résultat d'exploitation de l'exercice est de : 30 483 euros

Après la prise en compte de produits exceptionnels de 540 euros, de 1 999 euros de charges exceptionnelles et de 4 354 d'impôt société, puis sa réintégration en tant que charges non déductibles le résultat fiscal bénéficiaire s'établit à 29 024 euros

Je sou mets ci-après, le projet des décisions :

PREMIÈRE DÉCISION :

L'actionnaire unique, connaissance prise des comptes et du bilan clos le 31 décembre 2022 approuve les dits comptes et le dit bilan tels qu'ils ont été présentés et donne quitus au Président pour sa gestion

GB

DEUXIÈME DÉCISION :

L'actionnaire unique décide de distribuer 24 000 euros sur le résultat 2022

L'actionnaire unique décide d'affecter la différence du résultat bénéficiaire de l'exercice écoulé soit 670 euros au compte report à nouveau.

TROISIÈME DÉCISION :

Concernant l'article 50 loi du 24 juillet 1966, aucune convention visée au dit article n'est intervenu.

QUATRIÈME DÉCISION :

L'actionnaire unique précise qu'il a perçu une rémunération de 15 647 euros pour l'exercice écoulé.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

3. INVEST

SASU AU CAPITAL DE 1000 EUROS

SIÈGE SOCIAL:

LE VAL D'OR, 4, AVENUE DE VAL D'OR
06220 VALLAURIS

RCS ANTIBES 841 376 619

PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt trois set le 12 juin à 19 heures, Monsieur GHERNAOUT Boualem, demeurant à 06220 Vallauris, Le Val D'or 4, avenue de Val D'Or, associé unique, propriétaire de la totalité des cent actions de dix euros chacune composant le capital social :

I -A PRÉALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul actionnaire de la société Monsieur GHERNAOUT Boualem, actionnaire unique a établi et arrêté les comptes annuels (Bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice

II – A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'affectation du résultat de cet exercice

La constatation des conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966

GB

PREMIERE DÉCISION :

L'actionnaire unique, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'il les a établis ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion et donne quitus au Président pour sa gestion de l'exercice écoulé

DEUXIÈME DÉCISION :

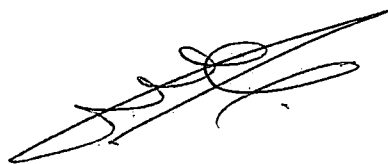
L'actionnaire unique décide de distribuer 24 000 euros sur le résultat bénéficiaire de l'exercice soit 24 670 euros et d'affecter le restant du résultat de l'exercice au compte report à nouveau et approuve toutes les opérations de l'exercice.

L'actionnaire unique précise qu'il a perçu une rémunération de 15 647 au cours de l'exercice écoulé.

TROISIÈME DÉCISION :

L'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique et répertorié sur le registre de ses décisions

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 71 191,29 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 24 670,21 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/06/2023 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 20 722 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	16 080	4 163		20 242
Immobilisations financières		480		480
TOTAL	16 080	4 643		20 722

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 15 429 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	12 285	3 145		15 429
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	12 285	3 145		15 429

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel et outillag	6 271	2 559	3 713	3 ans
Materiel de transpor	12 000	12 000	0	3 ans
Mat.bureau &informat	1 971	871	1 101	3 ans
TOTAL	20 242	15 429	4 813	

3.2 - Etat des créances = 18 816 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	480		480
Actif circulant & charges d'avance	18 336	18 336	
TOTAL	18 816	18 336	480

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	10,00	1 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	10,00	1 000

4.2 - Etat des dettes = 20 605 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	3 427	3 427		
Fournisseurs	3 390	3 390		
Dettes fiscales & sociales	13 787	13 787		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	20 605	20 605		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 180 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	180
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	180

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 501 969 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Production de travaux	501 969	100,00 %
TOTAL	501 969	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 4 354 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	30 483		30 483
Résultat financier	0		0
Résultat exceptionnel	-1 459		-1 459
Participation des salariés			
TOTAL	29 024	4 354	24 670

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	1	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers	2	
Apprentis sous contrat		
TOTAL	3	0

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 180 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	180
Fournis.fact.non par(408100)	180
TOTAL	180

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euro

Edité le 02/06/2023

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 18 mois	30/06/2018 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	1 000	1 000	1 000	1 000	
b) Nombre d'actions émises	100	100	100	100	
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	501 969	606 707	384 485	337 606	
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	32 169	76 824	38 421	30 899	
c) Impôt sur les bénéfices	4 354	14 666	5 101	4 197	
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	27 815	62 158	33 320	26 702	
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	24 670	57 220	28 906	23 769	
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	278	622	333	267	
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	247	572	289	238	
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	3				
b) Montant de la masse salariale	61 115	52 334	56 339	32 768	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	23 437	18 595	16 003	11 585	

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet EGA COTE D'AZUR, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 3.INVEST,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2022 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	71 191
Chiffre d'affaires hors taxes	501 969
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	24 670

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour EGA COTE D'AZUR
Fait à MOUGINS le 02/06/2023